



Menace de convocation au tribunal suite à un avis sur ciao

Par **ss31220**, le **06/08/2011** à **08:13**

Bonjour,rnrnrnJ'ai fait un avis sur ciao sur un cuisiniste de portet sur garonne (31). cuisine de + de 14000€ qui passe à 9600€.On me demande un acompte de 38000€.Je trouve ça énorme par rapport aux autres.Je vais sur "société.com" et là je vois un CUIS...E + radiation, liquidation et indiqué "une procédure collective en cours".je refuse de faire avec eux mais note sur ciao mon avis avec les infos trouvées sur sté.com.rnCette sté a fait enlevé mon avis de ciao et le directeur commercial m'a téléphoné pour dire qu'ils ne comptaient pas en rester là et donc me convoquer au tribunal car avis très grave et très grosse perte d'argent pour eux (milliers ou millions d'euros car avec les cuisines ça va très vite).rnrnJe tiens à préciser que l'avis est resté moins d'un mois visible, lu 100 fois environ et noté très intéressant par 3 personnes qui ne sont à priori pas de la Haute-Garonne.rnJe lui ai fait une lettre en recommandé pour m'excuser et demander de ne pas faire de procès.En espérant que ce n'est que de l'intox.Sinon, étant donné que je ne travaille pas, mon mari gagne le smic et le fait que nous avons 3 enfants, j'ai vu que nous devrions avoir l'aide juridictionnelle totale.rnrnsi quelqu'un pouvait me conseiller, car cette histoire me rend malade.

Par **chaber**, le **06/08/2011** à **08:50**

bonjourrnrnAvant de publier sur un blog des commentaires sur une société il faut toujours être certain de ses sources.rnrnSi cette société est en redressement judiciaire, c'est qu'elle peut parfois se remettre d'une mauvaise passe passagère, et votre blog lui porte préjudice.

Par **ss31220**, le **06/08/2011** à **09:02**

Avant de faire l'avis j'avais demandé le nom commercial exact mais toujours resté sans réponses.rnrnL'avis est resté moins d'un mois en ligne et vu 100 fois environ. rnrnL'avis est supprimé et j'ai fait un commentaire d'excuse envers cuisine plus portet.rnrnJ'ai fait un courrier en recommandé pour m'excuser, au directeur commercial qui j'espère sera clément en ne faisant pas de procès et où je m'engage à les recommander et à leur envoyer des clients potentiels ... vu qu'une autre entreprise vient de les reprendre avec un nouveau dirigeant.rnrnJe viens de faire ma cuisine avec une autre entreprise et il me reste des chaises provençales à acheter, que je suis prête à leur acheter s'il laisse tomber l'histoire du procès (ça je le garde pour moi pour l'instant).rn rnEn faisant un procès, ça ne serait pas bon pour eux car ça ne ferait qu'envenimer les choses, et là le bouche à oreille pourrait faire encore plus mal.

Par **alterego**, le **06/08/2011** à **09:56**

BonjourrnrnApprenez à faire le canard. Ne vous épanchez pas, à tort et à travers, et n'aboyez jamais avec la meute. rnrnVous êtes confronté à un litige, préparez votre dossier sans vous soucier des autres. Quand il est prêt et que vous êtes sûr de votre fait, fermez les portes à votre adversaire, ne laissez ouvertes que celles qui pourront vous servir et menez votre action.rnrnVous avez conscience vous être mis en mauvaise situation, c'est déjà une bonne chose. Souhaitons que vous ayez été entendu.rnrnCordialement